

Rapport des activités 2008
*Comité de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec*



Université du Québec



Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
ADMINISTRATION	7
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	11
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	14
PLACEMENTS	17
PERSPECTIVE 2009	20
MEMBRES DU COMITÉ	21
ÉTATS FINANCIER	23
NOTES COMPLÉMENTAIRES	26



Mot du président

Bonjour à tous,

Pour la plupart des régimes de retraite, et principalement ceux à cotisations déterminées comme le nôtre, l'année 2008 a été l'une des années les plus difficiles depuis longtemps : 183 ans, selon une étude effectuée par l'Université Yale¹. Comme vous le savez, les marchés boursiers ont affichés des pertes très élevées au cours de la deuxième moitié de l'année 2008. Ces pertes ont été occasionnées, entre autres, par l'expansion de la crise du crédit aux États-Unis. La faillite de plusieurs institutions financières importantes aux États-Unis et en Europe, aux mois de septembre et octobre, a de surcroît provoqué la paralysie du marché du crédit ainsi que de très nombreuses ventes dans les marchés boursiers partout à travers le monde. Même les investisseurs chevronnés n'avaient pu prévoir la vitesse et l'ampleur du repli² des marchés boursiers canadiens et internationaux. Notre portefeuille n'a pas été épargné par cette crise avec un rendement de -18,45 % comparé à notre portefeuille de référence qui aurait donné un rendement de -14,31 %. Petite lumière au bout du tunnel, l'histoire nous révèle qu'à long terme les économies et les marchés boursiers sont résilients et qu'ils finissent par se redresser après de tels replis. C'est une question de temps : soyons patients, voire même très patients...

L'année 2008 a été une année difficile au niveau des marchés financiers et pour la première fois, depuis le début de notre entente de services avec Letko, Brosseau & Associés inc. (Letko Brosseau), le portefeuille élaboré par ce gestionnaire a enregistré une performance inférieure à notre portefeuille de référence (- 18,45 % Vs - 14,31 %) et procuré une valeur retranchée de 4,14 %. Cependant, selon la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., qui compile les rendements de plus de 100 gestionnaires canadiens, la firme Letko Brosseau se situe dans le premier quartile de chaque catégorie d'actifs. Afin d'évaluer la performance de notre gestionnaire de portefeuille, je vous invite à prendre connaissance du tableau ci-dessous, qui nous permet de constater que Letko Brosseau a généré une valeur ajoutée de 4,18 % au rendement de notre Régime, si on compare les résultats à ceux de notre portefeuille de référence, depuis le 31 mai 2002.

VALEUR AJOUTÉE (RETRANCHÉE) AU 31 DÉCEMBRE 2008 PAR LETKO BROSSÉAU DEPUIS LE 31 MAI 2002 (DATE DE NOTRE ENTENTE DE SERVICES)

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Depuis le 31-05-2002
Gestionnaire	-18,45 %	- 8,98 %	0,14 %	4,06 %	6,13 %	8,21 %
Portefeuille de référence	-14,31 %	- 6,78 %	- 0,96 %	2,19 %	3,61 %	4,03 %
Valeur ajoutée (retranchée)	-4,14 %	- 2,20 %	1,10 %	1,87 %	2,52 %	4,18 %

1 Yale University –Value Asset Management.

2 Cyberpresse, tiré de l'entrevue avec monsieur Stephen A. Jarislowsky, date 21 février 2009.

Le Comité de retraite a toujours confiance en la firme Letko Brosseau et espère que les rendements positifs ainsi que la valeur rajoutée seront au rendez-vous en 2009.

Quant aux *frais administratifs*, le Comité a pu les maintenir à 0,75%, en 2008, comparativement 0,67 %, pour l'année 2007. L'augmentation est due principalement à une diminution de la valeur du portefeuille, mais à des frais administratifs qui demeurent pratiquement identiques à ceux de l'an dernier.

LE COMITÉ DE RETRAITE ET LE COMITÉ DE PLACEMENT

Je vous rappelle que le Comité de retraite est un comité paritaire composé de sept représentants des participants actifs, d'un représentant des participants non actifs, de sept représentants des constituantes, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce Comité a tenu quatre rencontres en 2008, tout comme en 2007, et le taux de présence fut de 84 % en 2008.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de cinq membres : un président, un vice-président, un représentant des participants, un représentant des constituantes et un secrétaire du régime. Comme ce fut le cas en 2007, le Comité de placement s'est réuni à sept reprises en 2008.

En ce qui a trait à la représentation à ces deux comités en 2008, trois changements ont eu lieu. Monsieur Éric Hamelin a remplacé monsieur André G. Roy, à titre de représentant institutionnel de l'UQTR. André était avec nous depuis 2002. Je tiens personnellement à remercier André pour ses remarques constructives, son esprit positif et son implication fort apprécié au Régime de retraite. ***Un énorme merci André et bienvenue à Éric.***

Monsieur Paul Préseault, représentant institutionnel de l'UQO, a été remplacé par monsieur Yves Dupont. L'expérience de Paul à différents comités de retraite et son implication au Régime de retraite des chargés de cours depuis 2004 furent grandement remarquées et appréciées. ***Un énorme merci également à Paul et bienvenue à Yves.***

Monsieur Sirois, membre indépendant, est décédé l'été dernier et c'est donc en hommage posthume que nous lui exprimons notre reconnaissance pour tout le temps qu'il a consacré aux intérêts des participants. Monsieur Sirois, professeur retraité de l'Université Laval, membres de différents comités de retraite, était avec nous depuis 1999 et son apport au Régime fut, sans l'ombre d'un doute, important et significatif. Madame Joëlle Brière Desputeau, analyste en régime de retraite au ministère des Affaires municipales et des Régions, a remplacé Monsieur Sirois comme membre indépendant. ***Bienvenue à Joëlle.***

LA DIRECTION

Plusieurs dossiers ont été traités en 2008 par la Direction du régime; l'établissement du Règlement intérieur (tel que prescrit par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite), trois modifications au Règlement, la préparation des assemblées annuelles et plusieurs autres dossiers majeurs décrits ci-dessous.

Un des dossiers importants cette année fut le choix d'une firme de vérificateur. Le Comité de placement, par appel de soumissions, a retenu les services de la firme comptable Mallette SENCRL en remplacement de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL. Je tiens à remercier madame Marie Bouvier, représentante des participants de l'UQAM, et monsieur Pierre Garceau, représentant institutionnel de l'ETS, membres du Comité de placement, pour leur apport significatif dans le travail d'évaluation des soumissions.

Le Comité de retraite a également continué à évaluer, de façon régulière et assidue, la reddition de compte des droits de vote exercés par le gestionnaire. Cette reddition de compte est exercée par le biais d'une comparaison des votes du gestionnaire avec ceux effectués par de grandes caisses de retraite.

Le Comité de retraite a aussi instauré une journée et demie de formation. Les conférenciers invités lors de ces activités étaient messieurs Réjean Belzile et Normand Caron du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC). De plus, afin de parfaire la formation, les membres du Comité de retraite ont décidé de mettre en place un Comité de lecture qui aura à présenter régulièrement des articles traitant de sujets d'actualité.

La Direction a aussi rédigé deux communiqués, soit *Les simulations de rente* et *Le Régime et la crise financière*. Ces deux documents sont disponibles sur le site Web du Régime.

Deux autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de la Direction et du Comité de retraite en 2008, ce sont les dossiers du fonds de revenu viager (FRV) et celui du fonds conservateur. C'est avec grand plaisir que je vous annonce que ces deux dossiers ont été complétés! Dans le cas du dossier du FRV, à compter du 1^{er} avril 2009, les participants pourront à leur retraite, et s'ils le désirent, opter pour l'acquisition de fonds FRV de Desjardins Sécurité financière (DSF). L'offre de service proposée au Comité de retraite par DSF comporte des avantages intéressants pour les participants relativement aux frais de gestion des FRV et également pour le Régime, puisque les frais de gestion globaux du Régime tiendront compte de la valeur des FRV des participants. C'est une formule où tous sont gagnants. Naturellement il n'y a aucune obligation pour les participants de choisir cette option. Quant au deuxième dossier, le fonds conservateur, retenons que ce fonds, dont le portefeuille de référence sera composé à 80 % de revenus fixes et à 20 % d'actions, sera disponible pour les participants se rapprochant de leur retraite. Ces participants pourront sécuriser leur capital accumulé en y investissant la totalité ou la moitié de leur capital. Ce changement exigera la mise au point des bases de données du Régime. Le fonds conservateur sera disponible en 2009.

Je vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite où vous trouverez toute l'information pertinente en lien avec ces deux dossiers.

L'année 2009 s'annonce encore très chargée pour les Comités et la Direction. Voici les principaux dossiers :

- La préparation de la journée et demie de formation;
- La préparation de communiqués;
- Le suivi des décisions du gestionnaire et la performance du portefeuille du Régime de retraite seront au cœur des préoccupations du Comité de retraite;
- La mise en place du fonds conservateur demandera une attention spéciale de la part de la Direction.

Toutes ces tâches, ainsi que le service remarquable aux participants, ne pourraient se faire sans l'excellent travail réalisé par les trois membres de la Direction: madame Pauline Bergeron, technicienne, monsieur Zaki Taboubi, conseiller et monsieur Jean Drouin, directeur du Régime de retraite, qui, soit dit en passant, en est le directeur fondateur. En votre nom et au mien, je les remercie grandement et chaleureusement.

C'est avec un grand regret que je vous annonce dès maintenant le départ de monsieur Jean Drouin, directeur du Régime de retraite, qui prendra sa retraite en 2009. Jean est l'un des bâtisseurs du Régime. Le RRCCUQ est son bébé, comme il se plaît à le dire. Pour bien mesurer tout le travail effectué par Jean, pensons qu'à partir de rien et après un travail clérical minutieux et continu, nous avons un Régime qui détient un capital de plus 70 millions. Une tâche colossale qui mérite d'être soulignée et reconnue. Lors des assemblées annuelles, je vous convie à remercier personnellement Monsieur Drouin pour son excellent travail. Un immense merci Jean et je te souhaite une bonne retraite bien méritée, au nom de tous les participants au Régime.

Vous trouverez dans ce rapport des activités les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du régime, des placements, des perspectives de 2009, ainsi que les états financiers vérifiés du Régime de retraite par la firme comptable Mallette, SENCRL.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite à l'adresse mentionnée plus bas où vous trouverez plus d'information. De plus, j'attire votre attention sur l'appel à tous mentionné à la fin du présent mot.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2009, lors de la tenue des différentes assemblées.



Léo Marcotte
Président du Régime de retraite

Pour les membres du Comité de retraite.

Appel à tous

Afin de mieux vous servir, nous vous invitons à nous transmettre par courriel (rrccuq@uquebec.ca) votre nom, adresse et constituante afin que le Régime puisse se doter d'une banque de données qui facilitera toute communication du régime avec l'ensemble des participants

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration !

Administration

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite au cours de l'année 2008. Parmi ceux-ci, notons :

Modifications au Règlement

Trois articles du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec ont été modifiés en 2008.

Article 3.2 « Conditions d'admissibilité »

Une première modification concernant l'article 3.2 « Conditions d'admissibilité » du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours a été adoptée afin de limiter l'âge maximal d'adhésion au Régime à 69 ans (au lieu de 71 ans), et ce, pour être en conformité avec l'article 5.6 « Retraite ajournée » qui fixe l'âge maximal de cotisation à 69 ans.

Article 10.7 « Durée du mandat des membres du Comité et remplacement »

Les modifications adoptées à l'article 10.7 portent sur la durée du mandat des membres du Comité de retraite et de leur remplacement afin de tenir compte de l'article 1358 du Code civil du Québec qui fixe la date de l'entrée en vigueur de la démission d'un membre du comité à la date de la réception de l'avis de démission ou à une date postérieure qui y est indiquée.

Article 10.18 « Frais administratifs »

Une modification à l'article 10.18 « Frais administratifs » du Règlement du Régime a également été adoptée. Les dispositions de cet article ont été modifiées afin que le membre indépendant et le représentant des participants non actifs soient rémunérés en contrepartie du temps de présence aux réunions du Comité de retraite.

Règlement intérieur

Le Comité de placement a poursuivi le travail d'élaboration du Règlement intérieur du Régime qui a été entamé en 2007. Le travail s'est basé sur la politique de gouvernance déjà en place qui couvrait en grande partie les sujets exigés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Un accent particulier a été mis sur les mesures à prendre pour gérer le risque. Ce dernier point constitue la principale nouveauté par rapport à la politique de gouvernance.

Il importe de rappeler que le Règlement intérieur, tel qu'exigé par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, énonce les règles de fonctionnement et la structure de gouvernance du Comité de retraite. Il permet aux comités de retraite de recenser les pratiques administratives, d'identifier les lacunes dans l'administration, de décrire clairement les rôles et responsabilités des intervenants s'occupant de l'administration des régimes de retraite et de les documenter. Les comités de retraite doivent également veiller à ce que des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes soient en place et fonctionnent efficacement.

Le Règlement intérieur a été adopté lors de la réunion du Comité de retraite du 14 mars 2008.

Gestion des risques

À la suite de l'adoption du Règlement intérieur, le Comité de placement a entamé le travail sur la gestion des risques et les contrôles internes. La tâche a consisté à établir une classification des risques selon la probabilité d'occurrence et les coûts financiers. L'objectif était d'identifier les risques comportant un coût élevé et une grande probabilité d'occurrence afin de s'assurer que les contrôles internes soient efficaces ou, s'il y a lieu, de les améliorer.

Un outil portant sur la gestion des risques a été élaboré et a été utilisé afin d'identifier l'ampleur des coûts et la probabilité d'occurrence de chacun des risques identifiés.

La classification des risques a permis de prioriser les trois risques suivants :

- Mauvais choix de diversification et de répartition des placements;
- Mauvais choix du fournisseur à qui le Comité de retraite a délégué la gestion de ses actifs;
- Manque de connaissance des membres du Comité de retraite.

Une analyse approfondie des contrôles internes effectués pour gérer ces trois risques a été réalisée avec la validation de l'exécution des contrôles mentionnés. La première étape a consisté à dresser une liste de tous les contrôles. Les membres du Comité de placement ont, par la suite, validé la réalisation de ces contrôles, émis des commentaires à l'égard des contrôles exécutés et proposé des plans d'actions afin d'améliorer certains contrôles.

Information aux participants

Deux communiqués ont été rédigés à l'intention des participants au Régime de retraite en 2008. Le premier communiqué portait sur des simulations de la rente que peut recevoir le participant à son départ à la retraite. Ce service de simulation de rente est offert gratuitement par la Direction du Régime afin de permettre à chaque participant d'évaluer son positionnement quant à la planification de sa retraite.

Le deuxième communiqué était consacré à la crise financière. Compte tenu de l'importance des événements qui ont secoué les places boursières, le Comité de retraite a élaboré ce bulletin afin d'informer les par-

ticipants du Régime de l'impact de la crise sur les actifs du Régime et des suivis qu'il a effectués.

La préparation et la diffusion de communiqués, portant sur les diverses dispositions du Régime, découlent de la préoccupation des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux participants et aux chargés de cours.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : <http://www.quebec.ca/rcc/information/communiques.html>.

Assemblée annuelle

Le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré encore une fois judicieux. Les rencontres qui se sont déroulées à Trois-Rivières, à Montréal et à Chicoutimi ont attiré de nombreux chargés de cours. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements.

Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer l'expérience, dans la mesure du possible, et à susciter l'intérêt d'une participation aux assemblées annuelles par le biais d'une information complémentaire relative à la planification financière à la retraite. L'objectif reste toujours de hausser le taux de participation aux assemblées annuelles.

Assurance en responsabilité des fiduciaires

Le contrat d'assurance en responsabilité des fiduciaires du Régime de retraite a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon les mêmes termes que l'an passé. Le Régime bénéficiera ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les

membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leur tâche, et ce, avec des coûts identiques à ceux de l'année précédente.

Il est bon de rappeler que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec et le Régime de prestations aux employés de l'Université du Québec se sont regroupés sous une même protection d'assurance afin de minimiser les coûts tout en se donnant une protection appropriée.

Dossier FRV

Ce dossier a continué à être au centre des préoccupations du Comité de retraite qui est intervenu auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) afin d'inciter cette dernière à mettre de l'avant les mesures contenues dans le budget fédéral en 2003 concernant la possibilité pour un régime de retraite à cotisations déterminées de pouvoir verser des rentes aux participants, selon une formule identique à celle du FRV. La démarche vise à sensibiliser la RRQ aux préoccupations des administrateurs des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'égard du vieillissement des participants et des conséquences importantes sur les sorties de fonds que devront assumer ces régimes.

Pour la RRQ, la mise en pratique de ces mesures nécessite une étude approfondie relativement aux répercussions possibles sur le revenu de retraite pour tous les types de régimes. Cette réflexion globale sur l'immobilisation des actifs prendra en considération les dispositions fiscales permettant aux régimes à cotisations de verser des rentes. Malheureusement, cette étude n'est pas réalisable à court terme. Le Comité de retraite demeurera attentif à l'avancement des travaux concernant l'immobilisation des actifs, et plus spécifiquement sur ceux qui portent sur les régimes à cotisations déterminées.

En parallèle, DSF a présenté au Comité de retraite une offre de services avantageuse pour les participants du

Régime. Les services offerts le sont sur une base facultative et visent à permettre aux participants qui le désirent de bénéficier de frais de gestion concurrentiels. Le Régime sera également avantagé, puisque les frais de gestion globaux tiendront compte de la valeur des FRV, compte de retraite immobilisé (CRI), régime enregistré d'épargne retraite (REER) et fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) transférés par les participants.

Les services offerts par DSF devraient être mis en place au cours de l'année 2009.

Fonds conservateur

À l'occasion des assemblées annuelles de la dernière année, les participants ont exprimé leur intérêt pour que le Régime offre aux participants la possibilité d'investir dans un fonds plus conservateur que le fonds actuel.

La Direction du Régime, en collaboration avec le Comité de placement, a entrepris les démarches afin de mettre en place ce second fonds qui permettra aux participants du Régime qui approchent de la retraite d'investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. L'objectif est de réduire la possibilité de perte à la suite d'une baisse importante des marchés financiers et par voie de conséquence d'assurer la protection du capital tout en maintenant, dans une certaine mesure, la préservation du pouvoir d'achat.

Le Comité de retraite a approuvé la mise en place de ce fonds lors de sa rencontre du 28 novembre 2008. Ce fonds sera disponible au courant de l'année 2009.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé deux sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite : une demi-journée le 20 juin et une journée complète le 26 septembre 2008. Ces sessions de for-

mation ont été offertes par MÉDAC et ont porté sur les thèmes suivants :

- Compréhension générale du fonctionnement des marchés financiers;
- Connaissance des produits offerts par les marchés financiers;
- Initiation aux techniques d'évaluation des titres boursiers.

Le bilan de ces sessions de formation a permis de constater la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et à la qualité des présentations.

Il est important de rappeler que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du premier exercice d'autoévaluation et également du Règlement intérieur qui oblige le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour former les membres du Comité. L'objectif de ces sessions est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de comprendre leur rôle et leurs responsabilités, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaires.

Nomination de vérificateur externe

La rubrique « Perspective 2008 » du *Rapport des activités* de l'an dernier, faisait mention que le Comité de retraite aurait à lancer un appel d'offre afin de choisir une firme de vérificateur externe du Régime, puisque l'entente de service avec Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe était arrivée à terme.

Trois firmes de vérificateurs ont donc été contactées, afin d'obtenir une offre de service selon les paramètres précisés dans le cahier des charges.

Après avoir considéré les différentes propositions, notamment les tarifs proposés et la connaissance des fonds de retraite et du milieu universitaire, la firme Mallette SENCRL a été retenue pour agir à titre de vérifi-

cateur externe du Régime. Le contrat conclu est d'une durée de cinq ans.

Profil des retraités du Régime

La nouvelle version du *Rapport sur le profil des retraités du Régime*, en date du 31 décembre 2007, analyse la situation de 71 participants admissibles qui ont quitté le Régime entre 2005 et 2007. Cette étude reprend les constats découlant des premières analyses (période 1999-2001 et période 2002-2004) et en commente la pertinence. Rappelons que l'intérêt d'établir un profil des participants à la retraite réside dans le fait de mieux comprendre les conditions dans lesquelles ces derniers prennent leur retraite.

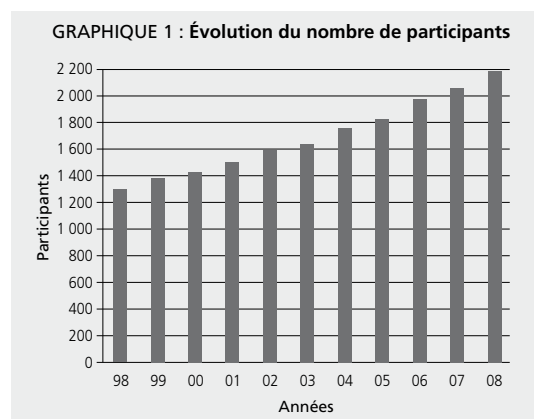
Les éléments importants à retenir pour la période de 2005-2007 sont les suivants :

- 28,2 % des participants qui ont quitté étaient âgés entre 55 et 59 ans;
- l'âge moyen de la retraite était de 63 ans;
- les participants qui ont quitté le Régime ont contribué pendant une période moyenne de 12,9 ans sur une possibilité de 17,5 ans;
- le capital moyen à la retraite était de 57 728 \$;
- parmi les 71 participants qui ont quitté, 21 participants ont opté pour le transfert dans un véhicule offrant une rente (viagère ou temporaire) ou un FRV, soit 29,6 % des participants qui ont quitté à la retraite, au sens du Régime;
- 11,3 % des participants ont pu retirer leur capital retraite, puisque leur solde de compte était inférieur à 20 % du maximum des gains admissibles à la RRQ;
- 12,7 % des participants ont transféré le solde de leur compte dans un autre régime de retraite;
- 46,4 % des participants ont transféré dans un autre compte de retraite.

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2008, 147 nouveaux participants ont cotisé au Régime de retraite des chargés de cours. Ce nombre est supérieur à celui de l'année 2007 qui était de 140 nouveaux participants.

Quant à l'augmentation nette des participants, elle est de 97 adhérents puisqu'il y a eu 50 départs au cours de l'année 2008. Le nombre total de participants est donc passé à 2 175 en 2008 comparativement à 2 078¹ en 2007, ce qui représente une augmentation de 4,6 %. Le graphique 1 permet d'observer l'évolution constante du nombre de participants de 1998 à 2008. Vous constaterez que ce nombre s'est accru de 66,1 % au cours de cette même période.



Le tableau 1 qui suit, présente la répartition des adhésions par établissement et selon le sexe. Cette année encore, un plus grand nombre d'hommes (77) que de femmes (70) ont adhéré au Régime. De plus, c'est à l'UQAM (62), comme en 2007, qu'il y a eu le plus d'adhésions.

TABEAU 1 : Adhésions 2008

Établissements	Femmes	Hommes	Total
UQAM	26	36	62
UQTR	8	7	15
UQAC	6	5	11
UQAR	7	9	16
UQO	20	8	28
UQAT	1	4	5
ENAP	1	2	3
ETS	1	6	7
TOTAL	70	77	147

Cinquante (50) participants ont quitté le Régime au cours de l'année 2008, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès.

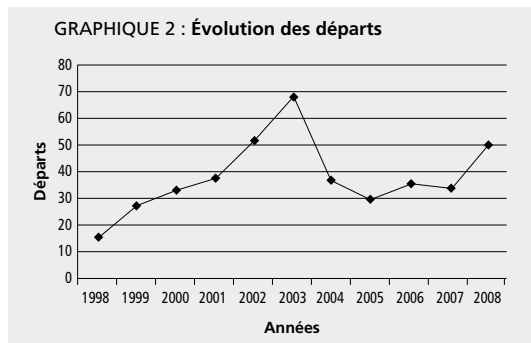
Le tableau 2 présente la répartition des départs selon l'établissement et le sexe des participants pour l'année 2008.

TABEAU 2 : Départs 2008

Établissements	Femmes	Hommes	Total
UQAM	9	15	24
UQTR	2	6	8
UQAC	1	2	3
UQAR	1	0	1
UQO	6	3	9
UQAT	0	0	0
ENAP	0	2	2
ETS	0	3	3
TOTAL	19	31	50

¹ Le nombre total des participants au 31 décembre 2007 a été modifié pour tenir compte d'un transfert incomplet.

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 1998 à 2008. En 2008, ils sont supérieurs à ceux de l'année 2007, année au cours de laquelle 34 participants avaient quitté le Régime.



En 2008, le nombre de départs a augmenté de 47,1 % comparativement à une diminution de 5,6 % en 2007. Nous présumons que la crise financière et les rendements négatifs réalisés durant la dernière année expliquent en partie cette augmentation significative des départs.

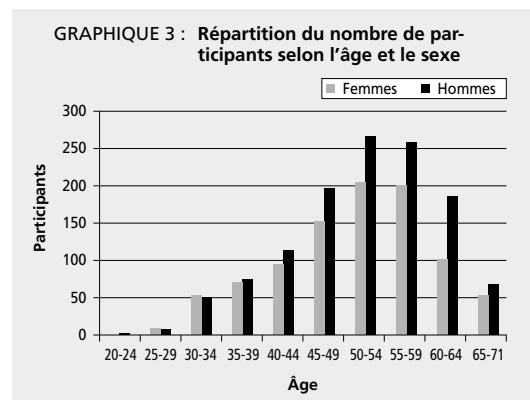
Le tableau 3 illustre bien le phénomène de vieillissement auquel est confronté le Régime depuis les dernières années et cette tendance se poursuit en 2008. L'âge moyen est passé de 50,8 en 2007 à 51,3 en 2008.

TABEAU 3 : Évolution de l'âge moyen

31/12/1998	47,0 années
31/12/1999	47,6 années
31/12/2000	48,5 années
31/12/2001	49,0 années
31/12/2002	48,9 années
31/12/2003	49,2 années
31/12/2004	49,7 années
31/12/2005	50,2 années
31/12/2006	50,5 années
31/12/2007	50,8 années
31/12/2008	51,3 années

Entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 2008, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 4,3 années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 40,2 % de tous les participants au Régime. Ainsi, plus d'un participant sur trois est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le sexe et leur groupe d'âge, tel qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve principalement dans les trois groupes suivants, soit les 45-49 ans, 50-54 ans et 55-59 ans. Cette année, comme en 2007 et en 2006, c'est la tranche d'âges des 50-54 ans (475 participants) qui regroupe le plus grand nombre de participants. Elle est suivie par les 55-59 ans (460 participants) et les 45-49 ans (346 participants).



L'âge moyen du groupe des participantes (50,72 ans) est légèrement inférieur à celui du groupe des participants (51,83 ans). Cependant, l'âge moyen des participants s'est accrue à un rythme beaucoup plus rapide que celui des participantes au cours de l'année 2008 (respectivement 0,58 et 0,39).

Le tableau 4 illustre, de 1998 à 2008, l'évolution du nombre des participantes par rapport à celui des participants. On peut ainsi constater une même variation de 2,36 % en faveur des participantes au cours de cette période. Cependant, le nombre de participants demeure toujours plus élevé (hommes : 56,28 %; femmes : 43,72 %). Il est à noter qu'on assiste à une diminution de l'écart entre le nombre des participants par rapport à celui des participantes, et ce pour la deuxième année consécutive. Il s'agit en effet d'un retour à la tendance constatée avant l'année 2005.

TABEAU 4 : Évolution de la participation selon le sexe au 31 décembre 2008

PÉRIODE	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
31/12/1998	767	58,64	541	41,36
31/12/1999	802	58,54	568	41,46
31/12/2000	828	57,54	611	42,46
31/12/2001	868	57,45	643	42,55
31/12/2002	907	57,08	682	42,92
31/12/2003	942	56,95	712	43,05
31/12/2004	992	56,65	759	43,35
31/12/2005	1 051	56,75	801	43,25
31/12/2006	1 121	56,87	850	43,13
31/12/2007	1 176	56,62	901	43,38
31/12/2008	1 224	56,28	951	43,72

Le tableau 5 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 1998 à 2008. Durant cette période, la participation est passée de 1 308 à 2 175, soit une augmentation de 66,3 %. En pourcentage, c'est l'UQO qui a connu

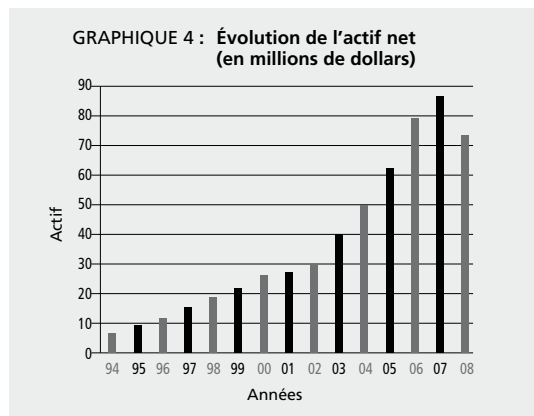
la plus forte croissance de son nombre de participants avec une augmentation de 272,6 %. Toutefois, en terme absolu et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements avec une augmentation de 357 participants.

TABEAU 5 : Nombre de participants selon l'établissement au 31 décembre 2008

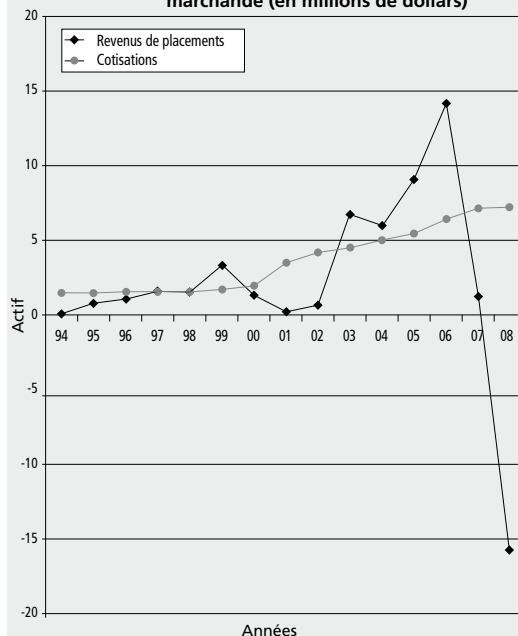
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	%
UQAM	715	725	767	797	825	836	883	916	989	1 034	1 072	49
UQTR	245	277	279	288	292	297	298	307	316	338	345	16
UQAC	112	113	122	126	136	142	145	153	160	172	180	8
UQAR	98	94	91	98	109	120	131	135	144	147	162	7
UQO	62	78	95	108	127	150	171	190	197	212	231	11
UQAT	40	38	40	47	45	49	52	57	62	70	75	3
ENAP	7	9	9	8	12	13	16	20	22	23	24	1
ETS	29	34	36	39	43	47	55	74	81	82	86	4
TOTAL	1 308	1 368	1 439	1 511	1 589	1 654	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	100

Situation financière du Régime

L'actif du Régime, au 31 décembre 2008, est de 14,17 % inférieur à celui de l'année précédente, et ce, malgré un apport important de cotisations au cours de l'année 2008. Comme nous le verrons à la rubrique « Placements », l'importante chute des rendements explique la réduction de l'actif en 2008. L'actif avait enregistré une croissance de 7,35 % en 2007 et de 28,04 % en 2006. Le graphique 4 permet de visualiser la tendance de l'évolution de l'actif net.



GRAPHIQUE 5 : Composantes de l'augmentation de l'actif incluant la juste valeur marchande (en millions de dollars)



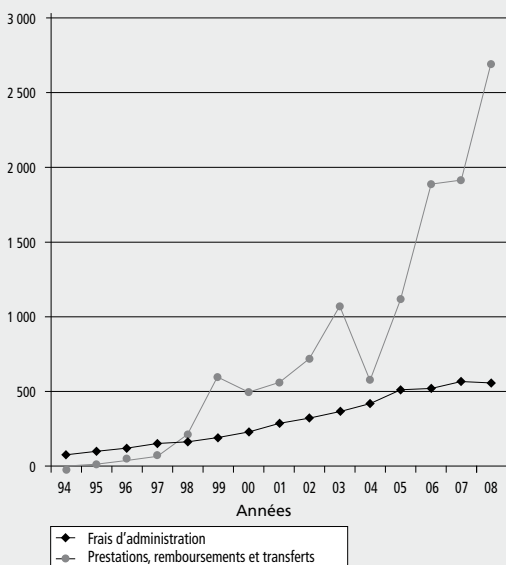
Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2008 s'explique, d'une part, par des cotisations de 6 946 900 \$ (supérieures à celles de 2007) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 180 914 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 171 661 \$. À ces sommes, doivent être ajoutés 2 871 971 \$ en revenus nets autres que la juste valeur marchande. Par ailleurs, la baisse considérable des rendements réalisés (réduction de 19 023 849 \$ de la valeur marchande) sur les actifs détenus par le Régime, fait en sorte que le Régime à subit une perte sur ces placements de 16 151 878 \$. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des revenus et des cotisations dans le temps.

Au cours de l'année 2008, et contrairement aux années précédentes, se sont uniquement les cotisations des participants et des employeurs qui ont eu un effet sur l'accroissement de l'actif. Les rendements négatifs se sont traduits par des revenus à la baisse dont les effets ont diminué les actifs du Régime d'une façon substantielle.

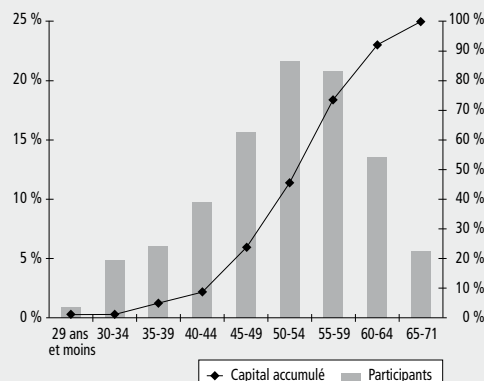
Par ailleurs, les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent à leur tour réduire l'actif. Ainsi, au cours de l'année 2008, une somme de 2 708 715 \$ a été versée sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 574 453 \$. En regard des effets appréhendés du vieillissement, et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière observée au graphique 6 des sommes versées en prestations et transferts est éloquent et préoccupante pour le Comité de retraite.

GRAPHIQUE 6 : Composantes de la diminution de l'actif (en milliers de dollars)



Le graphique 7 permet d'observer la répartition des actifs du Régime selon l'âge des participants. Il montre que les participants âgés de 55 ans et plus représentent un peu plus du tiers des participants du Régime. Ces participants peuvent en tout temps quitter le Régime et détiennent un peu plus de la moitié des actifs du Régime. On comprend mieux la préoccupation du Comité de retraite quant à l'effet du phénomène du vieillissement.

GRAPHIQUE 7 : Répartition de la masse monétaire selon l'âge au 31 décembre 2008

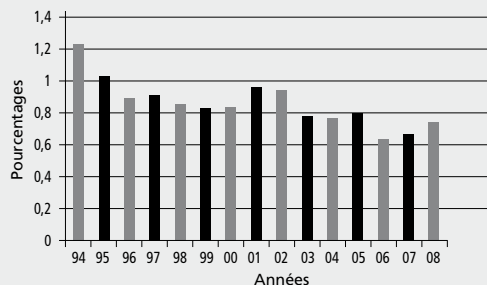


Les frais administratifs

La majorité des frais administratifs sont reliés à la croissance de l'actif. En fait, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et du gestionnaire deviennent importants, et vice-versa. Les salaires et charges sociales se sont légèrement accrus, et ce, en fonction de l'augmentation salariale touchant le personnel de l'Université (augmentation salariale prévue dans les conditions de travail) et aussi de la rémunération du membre indépendant et du représentant des non actifs. Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont connu une augmentation plus importante. Cette hausse est liée, entre autres, aux dépenses entraînées par deux sessions de formation organisées à Québec et à l'ETS à l'intention des membres du Comité de retraite, en collaboration avec des consultants de MÉDAC qui donnaient la formation. Ces sessions de formation ont été mises en place depuis 3 ans afin de répondre aux exigences de la Loi 30 (dont certaines dispositions confirment la responsabilité du Comité de retraite à l'égard de la formation de ses membres). En ce qui concerne l'assurance en responsabilité des fiduciaires, notons des coûts de 10 006 \$ en 2008 semblables à ceux de 2007.

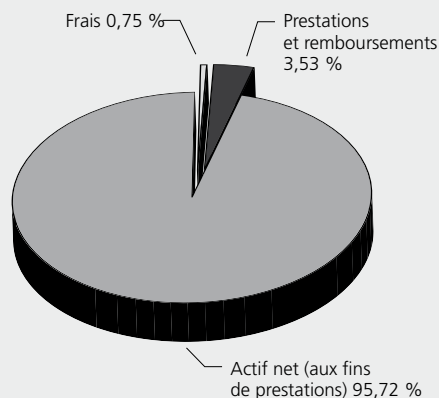
Le graphique 8 fait ressortir que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 1 % de l'actif total depuis 1996. Les frais administratifs sont en légère hausse à 0,75 %, en 2008, comparativement à 0,67 %, en 2007. Une augmentation expliquée en grande partie par la réduction de l'actif. Il importe de rappeler qu'un contrôle soutenu des dépenses permet de maintenir les frais administratifs à un coût inférieur à celui que l'on retrouve sur le marché des fonds communs.

GRAPHIQUE 8 : Évolution des frais (en %)



Le graphique 9 a été préparé afin de permettre aux participants de visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. On y constate que les frais administratifs sont en légère hausse à 0,75 % (0,67 % en 2007). Les prestations versées et les transferts sont de 3,53 %, en hausse de 1,40 % comparativement à 2007. Quant à l'actif net, il est en baisse à 95,72 % (97,20 % en 2007).

GRAPHIQUE 9 : Ventilation de l'actif au 31-12-2008



Placements

Le Comité de placement s’est réuni à sept reprises (4 rencontres physiques et 3 rencontres par téléconférence), afin de faire cheminer les principaux dossiers suivants :

Politique de droit de vote

Conformément au mandat qui lui a été donné, le Comité de placement a continué la pratique de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens des votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Il est à noter que l’exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire qui doit s’acquitter de cette responsabilité dans les meilleurs intérêts du compte.

La politique de placement

La politique de placement qui avait été révisée au cours de l’année 2007 a continué de faire l’objet de toute l’attention du Comité de placement, et ce, à la lumière des rendements obtenus par le Régime.

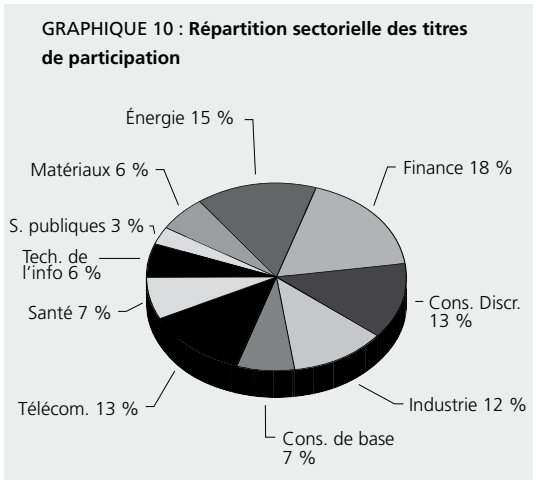
Rappelons que la répartition des actifs, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime découlant de la politique de placement actuelle, est la suivante :

TABLEAU 6 : Politique de placement			
GROUPES D’ACTIFS	RÉPARTITION		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	10 %	55 %	70 %
Actions canadiennes	5 %	20 %	65 %
Actions étrangères	5 %	35 %	65 %

Au 31 décembre 2008, la répartition retenue par le gestionnaire se présentait ainsi :

TABLEAU 7 : Répartition du portefeuille du Régime		
ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse	5 %	21 %
Obligations	40 %	27 %
Titres de participation	55 %	52 %
Actions canadiennes	20 %	16 %
Actions étrangères	35 %	36 %
TOTAL	100 %	100 %

La répartition des titres de participation du Régime par secteur d’activité, en date du 31 décembre 2008, est la suivante :



Rendement du Régime et performance du gestionnaire

L'année 2008 a été une année particulièrement difficile au niveau de la performance des marchés financiers. Poursuivant la baisse amorcée à l'été 2007, en raison d'une correction sévère du secteur immobilier, les divers marchés boursiers nord-américains et internationaux ont été durement frappés par la chute de plusieurs produits financiers avec effets de levier et liés à des actifs immobiliers. L'ampleur de l'utilisation de ces produits à travers le monde a sérieusement influencé la détérioration des résultats des plus grandes institutions financières qui étaient les plus touchées par cette conjoncture. La faillite de Lehman Brothers au mois de septembre 2008 a déclenché une suite d'événements qui n'ont fait qu'empirer la situation dont principalement la chute draconienne du marché du papier commercial aux États-Unis. Cette situation a mené à une réduction sévère des crédits disponibles et à un effondrement de la confiance des consommateurs et des entreprises. Le poids de l'économie des États-Unis qui représente 32 % du produit intérieur brut mondial explique le débordement de la crise à l'extérieur des frontières américaines.

Dans une telle tourmente, les marchés boursiers ont connu la pire baisse depuis la grande dépression de 1929. Ainsi, au 31 décembre 2008, les divers marchés financiers étaient fortement négatifs. L'indice Morgan Stanley World a chuté de 26,5 % en monnaie locale. Le S&P 500 a perdu 21,9 %, le S&P/TSX au Canada a reculé de 33,0 % et l'indice MSCI pour l'Europe, l'Australie et l'Extrême-Orient a baissé de 29,0 %. Les marchés en émergence ont perdu encore plus, la dégringolade atteignant 42,2 %.

Les rendements du portefeuille du Régime n'ont pas été épargnés par cette vague qui s'est déferlée sur les marchés financiers. Avec un rendement de -18,45 %, le Régime vient de connaître sa pire année depuis sa création en 1990. Il s'agit d'une performance légèrement inférieure aux autres fonds semblables, si l'on se réfère aux rendements des fonds communs colligés par la firme Morneau Sobeco, actuaires, (rendement médian de -16,5 %) et à ceux colligés par la firme Normandin Beaudry, actuaires-conseils, (rendement médian de -16 %).

L'étude comparative effectuée par la firme Normandin Beaudry, actuaires-conseils, sur le classement des gestionnaires canadiens, place Letko Brosseau parmi le premier quartile au niveau de la valeur ajoutée sur une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008), et ce, tant sur les actions canadiennes que sur les obligations. Pour ce qui est des actions étrangères, les rendements réalisés par le gestionnaire le classent dans le deuxième quartile. Selon cette étude, malgré les rendements négatifs de la dernière année, les performances par catégorie d'actifs de Letko Brosseau sont supérieures à la médiane de chaque classe d'actifs. En ce qui a trait à la valeur ajoutée sur quatre ans, il se situe dans le premier quartile sur le plan des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères. Quant à la valeur ajoutée sur dix ans, Letko Brosseau se classe premier à la fois sur les obligations et sur les actions canadiennes. Il importe de signaler que les données sur les rendements de Letko Brosseau contenues dans cette étude concernent les performances des portefeuilles spécialisés du gestionnaire qui sont différentes des performances du portefeuille du Régime de retraite des chargés de cours.

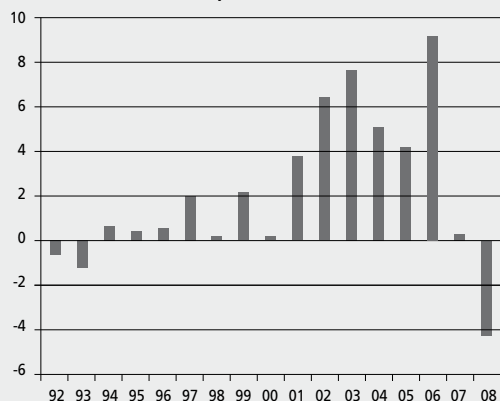
Le tableau 8 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement, de remarquer la moins value réalisée en 2008 et d'apprécier la valeur ajoutée par les gestionnaires depuis 1992. Il est donc possible de constater que la performance du gestionnaire au cours de la dernière année s'est soldée par une moins-value de 4,14 % comparativement au portefeuille de référence retenue par le Comité de retraite (gestionnaire : -18,45 %; portefeuille de référence : -14,31 %). Par ailleurs, les performances historiques du Régime sont plutôt positives, puisque depuis février 1992 (gestionnaire : 9,03 %; portefeuille de référence : 6,80 %), les gestionnaires (T.A.L et Letko Brosseau) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique de placement, démontrant, que le choix des gestionnaires retenus par le Comité de retraite s'est avéré positif et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive.

TABEAU 8 : Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	01-01-2008 au 31-12-2008	29-02-1992 au 31-12-2008
Rendement du gestionnaire	-18,45 %	9,03 %
Rendement de la politique	-14,31 %	6,80 %
Plus value	-4,14 %	2,23 %
IPC	1,16 %	1,90 %
Rendement réel de la caisse	-19,61 %	7,13 %

Une illustration de la valeur ajoutée dans une perspective historique permet d'observer les fluctuations au fil des ans (graphique 11).

GRAPHIQUE 11 : Écart de rendement entre la performance du gestionnaire et le portefeuille cible (en %)



On constate que la moins-value en 2008 (4,14 %) par rapport à la politique de placement du Régime est la pire performance depuis 1992. La sélection de certains titres, notamment des titres financiers étrangers, explique cette mauvaise performance. Le maintien par le gestionnaire d'une stratégie de répartition du portefeuille ayant une forte surpondération en actions par rapport à la cible, a également accentué la baisse des rendements, puisque ce sont les titres de participation qui ont été les plus touchés.

Une comparaison de la performance obtenue par le gestionnaire pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau suivant :

TABEAU 9 : Indicateurs de performance

	01-01-2008 au 31-12-2008	
RENDEMENT	INDICE	GESTIONNAIRE
Bons du Trésor en 2008	3,3 %	3,6 %
Obligations	6,4 %	7,6 %
Actions canadiennes	-33,0 %	-32,2 %
Actions étrangères	-26,5 %	-32,1 %

Pour 2008, ce tableau montre que le gestionnaire a surpassé le marché pour ce qui est des actions canadiennes, des valeurs à court terme et des obligations. Quant aux actions étrangères, les rendements de notre Régime ont été au-dessous de l'indice dans cette catégorie d'actifs.

En effet, la performance réalisée sur les actions étrangères, avec une moins-value de 5,6 % par rapport à l'indice de référence Morgan Stanley World, explique la moins-value globale de 4,14 % constatée par rapport au portefeuille de référence en 2008. Les actions canadiennes, malgré des rendements négatifs de -32,2 %, ont eu un rendement légèrement supérieur de 0,8 % comparativement à l'indice S&P/TSX. Un rendement légèrement supérieur de 0,3 % par rapport à l'indice Dex Bons du Trésor a été également constaté. Letko Brosseau a réalisé sa meilleure performance sur les obligations avec un rendement supérieur de 1,2 % par rapport à celui de l'indice Dex Univers.

Il importe de rappeler que le Régime n'a jamais investi dans le papier commercial adossé à des créances et que cette stratégie est contraire à la philosophie de placement du gestionnaire. Les actifs du Régime n'ont pas été exposés directement à la fraude orchestrée par Bernard Madoff. Pour ce qui est des titres détenus dans le portefeuille, il faut souligner la qualité des principaux actifs du Régime. Cette qualité se confirme par l'analyse des ratios et des indicateurs financiers présentés à

chaque réunion du Comité de placement et du Comité de retraite. Il faut insister également sur l'expérience et les résultats historiques de Lekto Brosseau, qui assure la gestion de tous les actifs du Régime. Ce dernier est un gestionnaire de style valeur qui privilégie le long terme avec une approche basée sur l'analyse fondamentale, la diversification, une perspective internationale, une minutieuse sélection des titres et un faible taux de roulement.

Historique des rendements du Régime

Les rendements du Régime des dix-sept dernières années, se terminant le 31 décembre 2008, comparativement aux rendements du marché sont les suivants :

TABLEAU 10 : Historique des rendements du Régime

	T.A.L.									
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Rendement des gestionnaires	5,90 %	16,70 %	3,10 %	15,10 %	14,00 %	14,00 %	10,39 %	13,72 %	5,72 %	0,63 %
Rendement du marché	6,60 %	17,90 %	2,30 %	14,70 %	13,30 %	11,79 %	10,26 %	2,48 %	5,55 %	-3,19 %
Écarts	-0,70 %	-1,20 %	0,80 %	0,40 %	0,70 %	2,21 %	0,13 %	11,24 %	0,17 %	3,82 %

	Lekto Brosseau						
	2002*	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Rendement des gestionnaires	2,16 %	21,70 %	14,80 %	16,80 %	21,19 %	1,58 %	-18,45 %
Rendement du marché	-4,83 %	13,95 %	9,39 %	12,37 %	11,85 %	1,40 %	-14,31 %
Écarts	6,99 %	7,75 %	5,41 %	4,43 %	9,34 %	0,18 %	-4,14 %

* Lekto Brosseau est devenu gestionnaire en mai 2002.

Perspective 2009

L'année 2009 permettra de poursuivre et de finaliser les dossiers amorcés tout au long de l'année 2008.

Le travail se continuera sur le suivi de la mise en place du second fonds dit conservateur par rapport au fonds actuel du Régime. Ce fonds permettra aux participants du Régime s'approchant de la retraite d'investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés.

Les membres du Comité de retraite poursuivront également leur travail pour rendre accessible aux participants l'offre de service de DSF, qui vise à accorder des frais d'administration à taux réduits à ceux qui optent pour transférer leurs actifs dans un FRV, un CRI, un REER ou un FERR chez cette institution financière.

Les membres du Comité de retraite procéderont en 2008 à l'appréciation du fonctionnement du Comité de retraite, du Comité de placement et de la Direction du Régime. Cet exercice donnera lieu à un examen du respect de leurs responsabilités respectives, eu égard aux mandats qui leurs sont dévolus.

L'aspect information aux participants demeure toujours une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués ciblant les principales préoccupations des participants, notamment l'impact de la crise financière sur les actifs du Régime, continueront d'être publiés au cours de l'année 2009.

Membres du comité



1994

Claude Bédard

Chargé de cours
Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue
labero@tlb.sympatico.ca



2008

Joëlle Brière Desputeau¹

Membre indépendant



2007

Marcel Bernier

Représentant des participants
non actifs
bernier.marcel@sympatico.ca



2005

Jacynthe Drolet

Directrice
Planification et services
Service des ressources humaines
Université du Québec à Montréal
drolet.jacynthe@uqam.ca



2000

Serge Bérubé*

Vice-président
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski
Campus Lévis
serge_berube@uqar.qc.ca



2008

Yves Dupont¹

Vice-recteur à l'administration
et aux ressources
Université du Québec en Outaouais
yves.dupont@uqo.ca



1992

Luc Boudreault

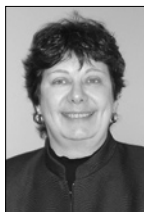
Directeur du personnel
et des relations du travail
Université du Québec à Chicoutimi
luc_boudreault@uqac.ca



1992

Mustapha Elayoubi

Chargé de cours
Université du Québec à Chicoutimi
fillionmarie@hotmail.com



2005

Marie Bouvier*

Chargée de cours
Université du Québec à Montréal
bouvier.marie@uqam.ca



2003

Pierre Garceau*

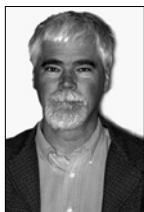
Directeur
Service des finances
École de technologie supérieure
pierre.garceau@etsmtl.ca



2008
Éric Hamelin¹
 Directeur
 Service de la gestion du personnel
 Université du Québec à Trois-Rivières
 eric.hamelin@uqtr.ca



2006
Katy Lagacé
 Chargée de cours
 École de technologie supérieure
 katy.lagace@etsmtl.ca



1992
Léo Marcotte*
 Président
 Université du Québec à Trois-Rivières
 leo.marcotte@uqtr.ca



2006
Micheline Montreuil
 Chargée de cours
 Université du Québec à Rimouski
 micheline@micheline.ca



1994
Gilles Pelletier
 Chargé de cours
 Université du Québec en Outaouais
 sccc-uqo@uqo.ca



2003
Robert Simard
 Conseiller en ressources humaines
 Université du Québec
 en Abitibi-Témiscamingue
 robert.simard@uqat.ca



1997
Pauline Bergeron**
 Technicienne en administration
 Régime de retraite des chargés de cours
 Université du Québec
 rrccuq@uquebec.ca



1990
Jean Drouin**
 Directeur
 Régime de retraite des chargés de cours
 Université du Québec
 rrccuq@uquebec.ca



2005
Zaki Taboubi**
 Conseiller
 Régime de retraite des chargés de cours
 Université du Québec
 rrccuq@uquebec.ca

En 2008, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 84 % de ses membres.

* Membres du Comité de placement

** Personnel administratif

1 Tel que mentionné dans le « Mot du président », Mme Desputeau a remplacé M. Sirois, à titre de membre indépendant, M. Dupont a remplacé M. Préseault, à titre de représentant institutionnel de l'UQO et M. Hamelin a remplacé M. Roy, à titre de représentant institutionnel de l'UQTR.

États financiers

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC au 31 décembre 2008 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Comité de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite au 31 décembre 2008 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent proviennent d'états financiers vérifiés par un autre vérificateur.

*Mallette*¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 19 février 2009

¹ CA auditeur permis n° 19905

**ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS**

Au 31 décembre

2008

2007

ACTIF

PLACEMENTS (note 4)

Marché monétaire	15 018 771 \$	16 121 171 \$
Obligations	20 018 294	14 992 962
Actions canadiennes	11 569 258	20 020 224
Actions étrangères	26 179 355	33 519 531
	72 785 678	84 653 888

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	264 935	228 357
Cotisations à recevoir des participants	264 935	228 357
Cotisations additionnelles et transferts provenant d'autres régimes	14 189	797
Revenus de placements	318 776	288 988
Taxe de vente du Québec	18 498	17 413
	881 333	763 912

ENCAISSE

232 263 374 729

73 899 274 85 792 529

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)

146 135 165 255

PRESTATIONS À PAYER

261 436 -

407 571 165 255

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS**

73 491 703 \$ 85 627 274 \$

Pour le Comité de retraite :



Administrateur



Administrateur

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2008

2007

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	3 473 450 \$	3 272 229 \$
Cotisations des participants		
Régulières	3 473 450	3 272 229
Volontaires	171 661	488 181
Transferts provenant d'autres régimes	180 914	99 674

7 299 475 7 132 313

Revenus de placements

Intérêts	1 209 125	1 271 928
Dividendes	1 662 846	1 249 336

2 871 971 2 521 264

10 171 446 9 653 577

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	124 845	121 301
Assurances fiduciaires	10 006	9 898
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	11 636	8 917
Frais d'enregistrement	19 133	17 124
Honoraires professionnels et frais de gestion	408 833	432 683

574 453 589 923

Modification de la juste valeur des placements (note 6) **19 023 849** 1 326 818

Prestations versées **2 352 727** 1 687 231

Transferts vers d'autres régimes **355 988** 190 573

22 307 017 3 794 545

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET

(12 135 571) 5 859 032

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS, début de l'exercice**

85 627 274 79 768 242

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS, fin de l'exercice**

73 491 703 \$ 85 627 274 \$

Notes complémentaires *Au 31 décembre 2008*

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1^{er} juin 1990, l'Université du Québec offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ce poste est constitué des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne et inclut également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55^e) et son soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1^{er} janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestation de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant meurt avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur et sont comptabilisés sur la base du règlement. La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Reconnaissance des revenus

Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût d'acquisition moyen. La modification de la juste valeur est attribuable à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entités ayant une obligation de rendre des comptes devront appliquer les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Ces normes remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Régime adoptera les IFRS et évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses activités, ses systèmes d'information et ses états financiers.

4. PLACEMENTS

Les objectifs de placements visent à optimiser les rendements du Régime tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les membres participants. La gestion du portefeuille du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une portion significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le portefeuille de placements du Régime se détaille comme suit :

	2008	2007
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor et billets commerciaux	15 018 771 \$	16 121 171 \$
Obligations et titres adossés à des créances		
Obligations canadiennes		
Fédérales	4 345 386	6 528 857
Provinciales	10 096 811	7 045 661
Municipales	1 178 310	295 409
Corporatives	3 861 378	105 345
Obligations étrangères	536 409	458 499
Titres adossés à des créances	-	559 191
	20 018 294	14 992 962
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	778 276	2 421 887
Industrie	648 045	990 214
Télécommunications	2 223 628	3 045 085
Consommation	1 543 380	3 306 496
Énergie	2 711 842	4 080 944
Finance	2 280 413	3 567 119
Santé	23 573	104 551
Technologie de l'information	145 205	673 603
Services publics	737 805	840 305
Autres - fiducies de revenu	477 091	990 020
	11 569 258	20 020 224
À reporter	46 606 323 \$	51 134 357 \$

4. PLACEMENTS (SUITE)

	2008	2007
Reporté	46 606 323 \$	51 134 357 \$
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	1 626 384	2 225 300
Australie	425 714	538 295
Bermudes	191 016	471 612
Brésil	595 797	669 656
Corée	454 574	915 459
Danemark	347 303	568 337
Espagne	943 101	1 346 569
États-Unis	8 036 920	8 771 070
Finlande	140 531	-
France	3 431 859	4 022 668
Hong Kong	101 137	421 459
Îles Cayman	420 871	718 674
Japon	1 511 595	2 214 599
Norvège	749 756	1 544 552
Pays-Bas	2 022 169	2 335 627
Royaume-Uni	2 737 533	3 950 421
Suède	1 394 063	1 294 362
Suisse	1 049 032	1 510 871
	26 179 355	33 519 531
	72 785 678 \$	84 653 888 \$

Au 31 décembre 2008, l'échéance des obligations est la suivante :

	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	8 182 725 \$	6 480 297 \$	5 355 272 \$

Le rendement moyen à l'échéance des titres d'emprunt est de 5,46 % au 31 décembre 2008.

Selon le portefeuille détenu au 31 décembre 2008, une réduction de 1 % des taux d'intérêt sur le marché aurait entraîné une augmentation de la juste valeur des titres d'emprunt d'environ 1 060 970 \$. Par ailleurs, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt sur le marché entraînerait une réduction de la juste valeur de ces titres du même montant.

Risque de change

Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 37 % (2007 - 42 %) est investie en monnaie étrangère. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

5. CHARGES À PAYER

	2008	2007
Salaires	69 863 \$	68 494 \$
Frais d'inscription et d'enregistrement	18 267	16 000
Honoraires de gestion	58 005	80 761
	146 135 \$	165 255 \$

6. MODIFICATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS

	2008	2007
Réalisée	1 855 059 \$	9 158 905 \$
Non réalisée	(20 878 908)	(10 485 723)
	(19 023 849) \$	(1 326 818) \$

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des créances, de l'encaisse, des charges à payer et des prestations à payer est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'elles comportent.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.







*Direction du Régime de retraite
des chargés de cours*

*475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
Télécopieur : 418 657-2132
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/*